

Limite de zone ou de secteur

- Zone A
- Zone UA (UA, UAj)
- Zone UE
- Zone UX
- Elément de patrimoine à protéger (L 151-19 du code de l'urbanisme)

- Espaces boisés classés
- Cavité
- Espaces vert à créer (L 151-23 du code de l'urbanisme)
- Espaces vert à protéger (L 151-19 du code de l'urbanisme)
- Secteur faisant l'objet d'orientation d'aménagement
- Périmètre de protection relatif à l'application du Règlement Sanitaire Départemental



PLAN LOCAL D'URBANISME

Marchezais

Règlement graphique

Echelle: 1/2000e

Arrêté le:
26 mars 2021

Enquête publique:

Approuvé le:

Mairie de Marcheais
Place de la Mairie
28410 Marcheais
Tel: 02 37 43 16 32
mairiemarchezais@wanadoo.fr

Agglo Pays Dreux

